



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 12/05/2020

L'État participe à l'approvisionnement en masques des collectivités iséroises au profit des plus vulnérables

Le préfet de l'Isère indique que l'État achemine actuellement plus de 485 000 masques dans les différentes intercommunalités du département, au bénéfice des personnes vulnérables.

Ces masques, à usage unique, seront repartis dans les communes afin que les maires et leurs centres communaux d'action sociale puissent assurer leur distribution dans les conditions qu'ils jugeront les plus appropriées au contexte local.

Par ailleurs, ainsi que le Premier ministre l'a annoncé, le 28 avril 2020, lors de son allocution à l'Assemblée nationale, l'État soutient et encourage les collectivités qui ont décidé de commander des masques. C'est ainsi que les collectivités iséroises sont invitées à transmettre en préfecture les justificatifs de leurs commandes de masques, sanitaires et non sanitaires, effectuées entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020. Elles seront remboursées de 50 % de leurs dépenses, dans la limite de 84 centimes d'euros (TTC) pour les masques à usage unique et de 2 euros (TTC) pour les masques réutilisables.

**Contact presse
Bureau du Cabinet et de
la Communication Interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01